

Publié le 03 octobre 2025



ARRETE N°A_2025_n° 09_36
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATION : SCI DUVILLARD, représentée par Monsieur DUVILLARD Jean-Charles

Domicilié : **1 Boulevard du 8 Mai 1945 84370 BEDARRIDES**
Pour : définition de points d'accès numériques à une construction
Adresse du terrain Boulevard Salvador Allende

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,
VU la demande de création de numéro de voirie formulée par la SCI DUVILLARD, représentée par M. DUVILLARD Jean-Charles,
VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 25 00060, délivré favorable avec réserve en date du 30 juillet 2025, au bénéfice de la SCI DUVILLARD, représentée par M. DUVILLARD Jean-Charles,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,
CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Numéro de voirie	Nom de la voie
BO 92	1541	Boulevard Salvador Allende

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Fait à Sorgues, le 26/09/25

Le Maire,

Thierry LAGNEAU



Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.